

SUR L'HISPANISATION DES MOTS D'EMPRUNT EN ARABE MAROCAIN

ABDELFAITAH NISSABOURI

Très souvent, les mots d'emprunt de l'arabe marocain au français en particulier et aux langues romanes en général prennent un aspect caractéristique espagnol. Il nous semble que les données de l'histoire viennent aussi renforcer cette prédisposition : ce parler arabe a en effet longtemps, considérablement et essentiellement emprunté à l'espagnol avant le Protectorat français (1912). La première couche lexicale est attribuée aux émigrés arabes et juifs, expulsés après la chute du Royaume de Grenade, à la fin du XV^{ème} siècle¹. Plus tard, au XVIII^{ème} siècle, le vice-consul danois Georges Höst, qui était également un grand voyageur, fut impressionné par l'abondance considérable des mots espagnols dans le vocabulaire notamment maritime des côtes marocaines². Au début du XX^{ème} siècle, Louis Mercier note que la langue arabe s'est fortement teintée d'espagnol dans les villes de la côte et donne une liste alphabétique des mots espagnols les plus communément employés³.

Dans le domaine proprement linguistique, nous aborderons deux facettes de cette tendance des mots d'emprunt à revêtir un aspect caractéristique espagnol. La première est morphologique, la seconde relève de la phonologie.

¹Sur la langue employée et le bilinguisme à forte dominante arabe qui caractérisa le Royaume de Grenade, cf. Juan Martínez Ruiz, « Léxico granadino del siglo XVI », *Revista de Dialectología y Tradiciones Populares*, t. XVIII, 1962, cuadernos 1 y 2, p. 136-192 et « Siete cartas de dote y arras del Archivo de la Alhambra (1546-1608). Contribución al estudio de la indumentaria morisca », *Revista de Dialectología y Tradiciones Populares*, t. XXII, 1966, p. 41-72. Sur les émigrés d'Espagne et leur(s) langue(s), cf. R. Dozy et W.H. Engelmann, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, Leyde, E. J. Brill, 1869, 425 p., Introduction, p. 2, note 1 ; Marcel Cohen, *Le parler arabe des Juifs d'Alger*, Paris, Champion, 1912, 559 p., Introduction, p. 2 et 6 ; Louis Brunot, *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé*, Paris, Leroux, 1920, 152 p., p. VIII et IX ; T. Navarro Tomás, A.M. Espinosa (hijo) et L. Rodríguez-Castellano, « La frontera del andaluz », *Revista de Filología Española* XX, 1933, Cuaderno 3, p. 273-274, note 1 ; A. Louis, « Apports espagnols dans le vocabulaire maritime des côtes marocaines, apports italiens dans celui des côtes tunisiennes : comparaison entre quelques termes de batellerie, de manoeuvre et de pêche », *Actas del V Congreso Internacional de Estudios Lingüísticos del Mediterráneo*, Depto. de Geografía Lingüística, C.S.I.C. Editorial La Muralla. Madrid. 1977, p. 27-40, notamment p. 36.

²La carte du Maroc qu'il établit montre la connaissance approfondie qu'il possédait de la topographie ethnique et urbaine du Maroc, in Louis Chenier, *Journal du Consulat de France au Maroc (1767-1785)*. Publication de l'I.H.E.M., t. XXXIV, Casablanca, Imprimeries Réunies, 1943, 238 p., p. 200 bis.

³Louis Mercier, « Influence des langues berbère et espagnole sur le dialecte arabe marocain », *Archives Marocaines*, 1906, vol. VI, no. III-IV, p. 417-422, notamment p. 420 et s.

I - Sur le plan morphologique : /-a/ indice du féminin.

Le fait que beaucoup de substantifs espagnols ont une finale *a* et que la marque du féminin consiste, en règle générale, en arabe parlé à suffixer un /-a/ au radical lexical qui est le masculin singulier des « noms-adjectifs », lequel est dépourvu de désinence (indice zéro)⁴, contribue à donner aux mots d'emprunt un profil espagnol.

Cette affinité de forme entre l'espagnol (historiquement, première langue étrangère) et l'arabe parlé n'est pas sans rapport avec l'intégration des mots étrangers dans le système linguistique de l'arabe, y compris, pensons-nous, ceux qui ne sont pas empruntés à l'espagnol, et même, lorsqu'ils ne sont pas, dans la langue d'origine, de genre féminin.

En fait, tout se passe comme si, tout en fonctionnant généralement comme la marque du féminin dans les mots héréditaires comme dans les mots d'emprunt, le suffixe /-a/ « dénonçait » de surcroît le terme non-héréditaire, le mot étranger :

/-a/ : marque finale du féminin en arabe par opposition à zéro qui est la marque du masculin dans les mots héréditaires,

/-a/ : marque d'emprunt. La « nouveauté » des termes est admise en raison de la nécessité plus ou moins pressante de la réalité qu'elle contribue à désigner.

1) Des formes en /-a/ non empruntées à l'espagnol.

Voici une première série d'exemples où les formes empruntées par l'arabe ont pris un profil espagnol alors que leur examen montre qu'elles ne sont pas issues, nous semble-t-il, de l'espagnol (le genre dans la langue prêteuse étant néanmoins féminin) :

a) de genre féminin dans la langue prêteuse.

[b]a.ʃa] : « place » du fr. « place » avec le sens du français « endroit » et non de l'espagnol *plaza* « square, large place (de marché, etc.) »⁵.

[kuzin-a] : « pièce où l'on fait la cuisine », du français « cuisine » à cause du [z]. L'espagnol offre *cocina* avec [θ] et l'italien *cucina* avec [tʃ]. L'autre forme [kuʃʃina] qui, semble-t-il, est un vieil emprunt à l'andalou est employée essentiellement en milieu rural « endroit sommairement aménagé et sans équipement moderne pour faire la cuisine », et implique les formes non françaises⁶.

[firm-a] : « (agric.) ferme moderne », du fr. « ferme », l'espagnol *firma* signifie « signature »⁷.

[boʃt-a] : « bureau de poste », du fr. « poste », l'espagnol offrant *correo* pour le même sens. L'italien *posta* n'est pas à écarter complètement⁸.

⁴Gérard Lecomte, *Grammaire de l'arabe*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 128 p., p. 61-62.

⁵Cohen, *Juifs d'Alger*, p. 334 ; William Marçais, *Textes arabes de Tanger*, Paris, Leroux, 1911, 505 p., p. 242 ; Louis Brunot, « Emprunts dialectaux arabes à la langue française dans les cités marocaines depuis 1912 », *Hespéris* XXXVI, 3-4, 1949, p. 347-430, p. 375 ; Jeffrey Heath, *From Code-Switching to Borrowing. A Case Study of Moroccan Arabic*, London-New-York, Kegan Paul International, 1989, 328 p., p. 261.

⁶Marçais, *Tanger*, p. 446 ; Cohen, *Juifs d'Alger*, p. 448 ; Heath, *Code-Switching*, p. 290 et 286 ; Edmond Destaing, *Textes arabes en parler des Chleuhs du Sous (Maroc)*, Paris, Geuthner, 1937, 336 p., p. 21.

⁷Brunot, « Emprunts », p. 382 et 407 ; Heath, *Code-Switching*, p. 272.

⁸Brunot, « Emprunts », p. 51 et 376-377 ; Heath, *Code-Switching*, p. 132 et 266.

[bæliz-a] : « valise » du fr. « valise » et non de l'espagnol *valija*. Il est possible que le français l'ait lui-même emprunté à l'arabe *walīḥa* « sac de blé » par l'intermédiaire de l'italien *valigia* au XVI^e siècle⁹.

En revanche, la forme [kaʀʀoʃ-a]¹⁰ « voiture à deux roues non automobile : à traction humaine ou animale » nous semble proche de l'espagnol *carroza*, voire de l'italien *carrozza*, moins du fait du genre féminin des termes espagnol et italien face à leur homologue du fr. « carrosse », qu'en raison de :

- la sémantique du fr. « carrosse », lequel n'est, avant tout, pas n'importe quelle voiture mais une voiture d'apparat hippomobile. Par ailleurs « carrosse » peut être employé, -autrement qu'en expression figée- pour railler l'état, l'apparence d'une automobile, emploi que nous ne connaissons pas à [kaʀʀoʃa] ;

- la conservation de la longueur de l'apicale roulée [rʀ] qui semble avoir focalisé, dans la forme empruntée, l'imprégnation emphatique du mot entier. Cela ne veut pas dire que nous évacuons la possibilité de /r/ du fr. « carrosse » d'avoir été appréhendé dans sa forme apicale. En effet, si l'on compare avec d'autres emprunts tels [kaʀʀ] « carreau (vitre, zellige) » du fr. « carreau » ou [kaʀʀosri] « carrosserie (de voiture) » du fr. « carrosserie », /r/ français n'a pas subi d'allongement particulier malgré l'imprégnation emphatique et des contextes similaires alors que [rʀ] de [kaʀʀoʃa] amplifié par l'emphase est au moins, nous semble-t-il, à l'origine du maintien de la voyelle de l'antépénultième comme point d'appui à la production de l'apicale roulée longue, rapprochant ainsi la forme des termes espagnol ou italien.

b) de genre masculin dans la langue prêteuse.

Il y a une autre série de formes empruntées avec /-a/ qui ne nous semblent pas issues de l'espagnol et dont le genre dans la langue prêteuse n'est pas féminin :

[magaz-a] : « magasin » du fr. « magasin ». L'espagnol offre *almacén* et l'italien *magazzino*, termes empruntés à l'arabe classique respectivement *al-maxzan* « l'entrepôt, le réservoir de... » et *maxāzin* qui est son pluriel indéterminé¹¹.

[baʃem-a] : « uniquement à propos de l'habitat humain : immeuble », du français « bâtiment ». Ici le fait emprunt semble avoir réduit le champ sémantique du terme de la langue prêteuse.

[faʃm-a] : « pansement médical », du fr. « pansement »¹².

[sim-a] : « (du) ciment », du fr. « ciment »¹³.

[sinima], [silima] : « salle de cinéma », du fr. « cinéma » ou de l'it. *cinéma* ; l'espagnol offrant pour le même sens *cine*¹⁴.

[səʀtafika] : « certificat » du fr. « certificat »¹⁵.

⁹Heath, *Code-Switching*, p. 256 ; Brunot, *Vocabulaire maritime*, p. 124 ; Henriette et Gérard Walter, *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*, Paris, Larousse, 1991, 413 p., p. 343.

¹⁰Cohen, *Juifs d'Alger*, p. 304 ; Heath, *Code-Switching*, p. 285.

¹¹Sur les formes empruntées à l'arabe par les langues romanes, ainsi que leur périple, cf. Dozy et Engelmann, *Glossaire*, p. 147 ; Cohen, *Juifs d'Alger*, p. 72-73 et H. et G. Walter, *Dictionnaire*, p. 58 et 254.

¹²Brunot, « Emprunts », p. 381 ; Heath, *Code-Switching*, p. 271.

¹³Heath, *Code-Switching*, p. 308.

¹⁴Brunot, « Emprunts », p. 408 ; Heath, *Code-Switching*, p. 308.

¹⁵Heath, *Code-Switching*, p. 309.

2) Des traitements phonétiques aboutissant à /-a/.

Pour ces exemples, il semble que le genre (féminin) du mot, une fois emprunté, s'est greffé soit par conservation de la voyelle finale /-a/ des mots (de genre masculin) issus de la langue prêteuse (comme dans « cinéma »), soit par transformation phonétique notamment de la syllabe finale à voyelle nasale [ɛ̃, ɑ̃] en la dénasalisant /-a/. Voici des formes de l'une et de l'autre catégories recueillies récemment par Heath¹⁶.

a) Conservation du /-a/ final mais transformation du genre masculin de la langue prêteuse en genre féminin dans la langue emprunteuse.

- *srtifika, srtafika, srfakita*, (une) « certificat », du fr. « (un) certificat ».
- *sinima, silima, sulima*, (une) « cinéma », du fr. « (un) cinéma ».
- *viza*, (une) « visa » du fr. « (un) visa ».
- *kumisariya*, (une) « commissariat », du fr. « (un) commissariat », esp. *comisaría*.
- *pižama, bižama*, (une) « pyjama » du fr. « (un) pyjama ».
- *řaba, řaba*, « (du) tabac », (grammaticalement féminin) du fr. « tabac » (grammaticalement masculin).

b) Transformation phonétique de la syllabe finale ouverte à voyelle nasale [ɛ, ɑ] par dénasalisation. La voyelle orale /-a/ apparaît dans :

- *řřda, řřda*, (une) « jardin », du fr. « (un) jardin ».
- *ksida, křida*, (une) « accident », du fr. « (un) accident ».
- *kufřa*, (une) « coup franc » (terme de football), du fr. « (un) coup franc ».
- *brřma, brřma*, (une) « appartement », du fr. « (un) appartement ».

Signalons cependant des exceptions :

- *tiran, řiran* [teræn], (un) « terrain », du fr. « (un) terrain ».
- *kusan*, (un) « coussin », du fr. « (un) coussin ».
- *brřđkan, brřđka*, (un, une) « brodequin », du fr. « (un) brodequin ».

Si nous considérons ces deux traitements par l'emprunt de la voyelle nasale finale française qui, tantôt est dénasalisée en /a/ au moyen duquel se greffe le genre féminin, tantôt aboutit à une orale /a/ et une nasale /n/ (/a/ + /n/, le mot d'emprunt conserve le genre masculin de la langue d'origine, sauf flottement, semble-t-il, tel *brřđka* et *brřđkan* « brodequin »), nous pouvons dire que ce qui est commun aux mots d'emprunt avec finale /-a/ est leur identification à des racines consonantiques trilitères c'est-à-dire aux racines les plus familières, celles qui forment la quasi-totalité du lexique¹⁷. Il n'est pas exclu que les mots d'emprunt à finale /a/ + /n/ soient traités comme des substantifs où la forme de la racine est identifiée à une forme « canonique » trilitère : *kusan* « coussin », racine : {KSN} ; *tiran* « terrain », racine : {TRN}¹⁸. En outre, ce qui dénonce peut-être l'emprunt ici c'est qu'il ne s'agit ni d'un pluriel de schème {li2an} tels *řiran* « (des) voisins » (dont le radical lexical est *řar* « voisin ») ou *kisan* « verres » (singulier *kas* « verre »), ni de nom d'action

¹⁶Code-Switching, Appendix C.

¹⁷Les dictionnaires arabes ne sont-ils pas toujours classés par ordre alphabétique des racines (consonantiques) et non des mots ?

¹⁸Cf. les exemples similaires relevés dans une autre langue sémitique par Joseph Tubiana, « Passé et futur des emprunts lexicaux : l'exemple de l'amharique », *BSLP* LXIX, 1974, 1, p. 191-204.

de schème {1u2an} tels *ʕuman* « action de nager, de se baigner » (dont le radical lexical est le verbe *ʕam* « il, a nagé, s'est baigné ») ou *doʕan* « action de se balader » (verbe *daʕ* « il, a fait un tour, s'est promené »).

Un dernier point à soulever à propos de cet aspect morphologique de l'hispanisation par /-a/ final des mots d'emprunt est qu'il y aurait toute une foule d'informations à mettre au point sur les parlers arabes dans la mesure où il y a un grand nombre de termes empruntés aux langues romanes (lesquelles ont beaucoup de racines communes) dont l'origine espagnole ou italienne est vraisemblable mais qui dans la conscience des sujets parlants, comme le souligne J. Heath¹⁹, seraient plutôt d'origine française. C'est le cas des formes suivantes :

- *birra*, it. *birra*, fr. « bière », esp. *cerveza*.
- *girra*, esp. *guerra*, fr. « guerre », it. *guerra*.
- *brraka*, esp. *barraca*, fr. « baraque », it. *baracca*.
- *farina*, it. *farina*, fr. « farine », esp. *harina*.
- *koʕa*, esp. *cola*, fr. « colle », it. *colla*.
- *maʕka*, esp. *marca*, it. *marca*, fr. « marque ».
- *rwina*, « désordre », esp. *ruina*, fr. « ruine », it. *rovina*.

La nécessité d'avoir des informations issues du terrain dialectologique est d'autant plus manifeste que le mot étranger est appréhendé par une oreille arabophone d'abord comme une charpente consonantique et la place psychologique qu'occupe l'élément phonique consonne dans les habitudes articulaires arabophones se reflète dans la prononciation d'une langue étrangère²⁰. La place privilégiée de la consonne est telle que, lorsque le mot étranger présente une riche variété de voyelles, il est dépouillé d'abord de ses voyelles²¹.

Exemples de mots couramment employés en arabe parlé à Casablanca où ce qui a été appréhendé comme une racine consonantique débute quasiment le mot (avec un lubrifiant [ə]) :

- [bərmsjun] « permission officielle (militaire ou autre) », fr. « permission », esp. *permiso*.
- [dəβʕon] « collier de pièces d'or », esp. *doblón*, fr. « doublon » (de l'espagnol, XVI^e s.).
- [fərmlɪ] « infirmier », fr. « infirmier », esp. *enfermero*.

II - Sur le plan phonologique.

Si la grammaire d'une langue est ce qui résiste généralement le mieux à l'influence d'une langue étrangère, nous voudrions montrer par le volet phonologique de cette hispanisation des mots d'emprunt que ce n'est pas la phonologie de la langue emprunteuse qui est atteinte mais bien la forme des mots empruntés.

1) /s/ espagnol = [s], [ʃ] ou [š] arabes.

Le cas qui nous préoccupe est celui du /s/ sourd espagnol (orthogr. s-, -ss-, -s, prononcé comme une sifflante apico-alvéolaire [š] en castillan). Certains mots

¹⁹Code-Switching, p. 132.

²⁰Abdelfattah Nissabouri, *Le français tel qu'on le prononce à Casablanca. Reflet des tendances actuelles de l'arabe marocain sur la prononciation du français*, Thèse, Rennes II, 1994, 278 p., p. 136 et s. notamment.

²¹Brunot, *Vocabulaire maritime*, p. II.

d'emprunt, en vigueur chez les arabophones à Casablanca et dont la provenance espagnole est vraisemblable, manifestent [s, ʃ] ou [ʃ].

a) Lorsque ce /s/ espagnol est identifié à un /s/ arabe, c'est une sulcale fricative prédorso-alvéolaire sifflante sourde (assez proche du /s/ français) :

- [swirti] : « concours favorable de circonstances, chance » proche de l'it. *sorte*, (fr. chance), vient sans doute de l'espagnol *suerte.*, « Chance » (une forme emphatisée est relevée à Tétouan *ʃwiṛṛi* par J. Heath²²).

- [skwila] : « école publique », plus proche de l'esp. *escuela* par le /l/ et par aphérèse que de l'it. *scuola* (fr. « école »). J. Heath remarque la forme *škula* en Algérie de l'Est²³ ; mais Marcel Cohen relève à Alger-Juif les formes *skūla* « école » et quelquefois *skuīla* (esp. *escuela*) et note que « Le s (non ʃ) prouve qu'on n'a pas affaire à un emprunt espagnol ordinaire ».

- [simæna], [ʃemæna] « semaine », plus proche de l'esp. *semana* à cause de la voyelle antérieure de la première syllabe, nous semble-t-il, que du français « semaine » dont la première voyelle en question, lorsqu'elle est prononcée, peut être identifiée par les arabophones à un lubrifiant [ə]²⁴. La forme *smana* est attestée à Alger²⁵

L'attestation de la coexistence des formes emphatisée et non-emphatisée que nous connaissons est celle fournie par R. S. Harrell²⁶ cité par Heath²⁷.

b) Si /s/ esp. est identifié à /ʃ/ emphatique arabe, il est prononcé comme une sulcale fricative prédorso-alvéolaire sifflante sourde pharyngalisée (emphatique) :

- [ʃoḥḥa] : « soupe autre que de type traditionnel telles *lħirira* (la soupe épaisse du mois de Ramadan), *lħsuwwa* (la soupe à base de céréales, orge principalement) » ou « (familièrement) une flopée ». Ce changement de sens ou, pour mieux dire, son extension au registre familier, est un critère sémantique d'intégration car, de façon générale, dans ce registre, les termes empruntés se « banalisent » et évoluent sémantiquement. La première attestation de cette forme d'emprunt nous est fournie par Kampffmeyer²⁸ (1912), cité par Heath²⁹, c'est-à-dire l'année du commencement du Protectorat français. C'est pourquoi sa provenance nous semble espagnole, c'est-à-dire liée à la langue romane dont la présence est antérieure sur le terrain (esp. *sopa*,

²²Code-Switching, p. 306.

²³Code-Switching, p. 309.

²⁴Dans la plupart des parlers arabes marocains connus, les positions de pertinence du phonème /ə/ sont réduites à la syllabe fermée ou doublement fermée. La réalisation de la voyelle [ə] est dite « normale » lorsque celle-ci n'est pas soumise à des pressions consonantiques particulières telles les emphatiques, les vélaïres, les pharyngales et les laryngales ou bien au voisinage des semi-consonnes [w, j]. Elle est alors neutralisée dans ces contextes et les archiphonèmes respectifs couvrent un champ de dispersion relativement élargi de timbres vocaliques. Enfin, un élément vocalique de disjonction [ə] servant de lubrifiant peut apparaître pour faciliter la prononciation d'une succession de consonnes quand le débit de parole est normal. Mais contrairement à la voyelle [ə], ce lubrifiant ne porte jamais l'accent. Cf. Jean Cantineau, « Réflexions sur la phonologie de l'arabe marocain », *Hespéris*, 1-2, 1950, p. 198 et s. ; A. Nissabouri, *Le français*, p. 87-88, 132-133 et 197-200.

²⁵Heath, *Code-Switching*, p. 308.

²⁶R.S. Harrell, *A dictionary of Moroccan Arabic*, Institute of Languages and Linguistics, Georgetown Univ., 1966.

²⁷Code-Switching, p. 308.

²⁸Kampffmeyer, *Marokkanisch-arabische Gespräche im Dialekt von Casablanca*, Berlin, 1912.

²⁹Code-Switching, p. 312.

fr. « soupe ». Par ailleurs, Heath précise qu'à Alger, la forme au sens du substantif « soupe » est employée « especially in army context ».

- [ʃa.ɫa] : « (dans une maison) salle de séjour, de réception des invités (= la plus spacieuse) ». La même remarque à propos de la forme précédente est valable pour celle-ci, étant donné que sa première attestation disponible est celle fournie par Kampffmeyer (1912) cité par Heath³⁰, esp. *sala*, fr. « salle ».

c) Quand /s/ espagnol est réalisé comme /š/ arabe dans les mots d'emprunt, c'est une fricative chuintante post-alvéolaire :

- [šlaɖa], [šalaɖa] « salade (de tomates, composée, etc.) », esp. *ensalada*, fr. « salade ». On peut relever *šlaɖa* au début du siècle (1908) dans les textes d'un parler arabe de type bédouin étudié par Edmond Destaing³¹. La forme amputée de sa première voyelle est sans doute plus ancienne que celle l'ayant conservé. M. Cohen³² donne *šlaɖa* « salade » et note que d'autres formes du mot étant présentes dans Simonet³³ (1888) et Fischer³⁴ (1899), prouvent qu'il a été emprunté plusieurs fois par l'arabe aux langues romanes et sans doute à des dialectes différents (mais Marcel Cohen ne donne pas les formes différentes en question). Heath³⁵ donne : 1 - *šalaɖa* relevée dans la communauté juive de Casablanca (qui nous semble peut-être proche du français « salade ») ; 2 - *šlaɖa* de l'Est algérien apparemment proche de l'it. *insalata*.

2) Comparaison des habitudes articulatoires espagnoles et arabes.

Sur le plan des habitudes articulatoires, le fait que le /s/ espagnol normatif en question est un [s] apico-alvéolaire -dont on n'a pas connaissance dans quelque parler arabe que ce soit- peut être identifié par une oreille arabophone à un son chuintant proche du [š] arabe³⁶. Si l'on se réfère à la définition de Navarro Tomás³⁷, on peut résumer l'articulation du /s/ espagnol comme suit : la position des lèvres est tributaire du voisinage vocalique ; l'ouverture des mâchoires est d'environ deux millimètres entre les incisives ; les bords de la langue s'appuient, des deux côtés de la bouche, contre les gencives et contre la face interne des molaires supérieures ; la pointe de la langue continue ce contact avec les alvéoles des incisives supérieures, laissant au centre, sur la ligne médiane de la bouche, une petite ouverture ronde qui constitue l'unique sortie de l'air expiré ; en contact avec les voyelles /i/, /e/, la pointe de la langue forme cette ouverture un peu plus en avant vers les gencives ; le côté prédorsal de la langue prend une forme légèrement concave ; le voile du palais est relevé, la glotte muette. La tension musculaire de cette articulation, encore plus que celle des autres consonnes, varie notamment, non seulement par rapport aux modifications de l'accent d'intensité mais aussi avec les modifications du groupe phonique.

³⁰ *Code-Switching*, p. 310.

³¹ *Textes arabes*, p. 5.

³² *Juifs d'Alger*, p. 425.

³³ Francisco Javier Simonet, *Glosario de voces ibéricas y latinas usadas entre los mozárabes*, Madrid, 1888, p. 578.

³⁴ Fischer, « Hieb- und Stuchwaffen und Messer im heutigen Marokko », *Mitteilungen des Seminars für orient. Sprachen* 1899, Berlin, 1899, p. 280.

³⁵ *Code-Switching*, p. 314.

³⁶ Sans oublier que dans une grande partie de l'Andalousie le /s/ a une réalisation prédorsale.

³⁷ Tomás Navarro Tomás, *Manual de pronunciación española*, Madrid, Instituto Miguel de Cervantes, 6ème éd., 1950, 326 p., p. 105.

Le traitement du /s/ espagnol par [s, ʃ, ʂ] arabes montre que lorsque celui-ci est identifié à une sifflante, ce sont les consonnes [s, ʃ] qui apparaissent, selon que le sujet parlant a une prédisposition particulière à emphatiser ou à ne pas emphatiser les sons d'origine étrangère. Par contre, pour avoir été rendu par [ʂ], il n'y a aucun doute que le son ait été identifié à une chuintante. Nous serions incomplet si nous ne précisions pas que ces trois consonnes représentent un pouvoir distinctif établi dans la plupart des parlers arabes marocains connus³⁸.

Parmi les différences notables entre le /s/ espagnol et les /ʃ/ d'une part et /s/ arabes d'autre part, la pointe de la langue est en contact avec les alvéoles des incisives supérieures dans le cas du /s/ espagnol tandis que pour les phonèmes arabes, soit elle frise (seulement) les alvéoles et la forme du dos de la langue touche la zone palatale et c'est le cas de [ʂ], soit elle est immobilisée contre les dents d'en bas et c'est le cas de [s].

L'ouverture est ronde et étroite pour le /s/ espagnol mais plus large pour le /ʃ/ arabe qui forme ainsi une cavité de résonance plus importante avec une protraction labiale. Mais alors que pour le /s/ espagnol, cette ouverture implique la pointe de la langue, c'est néanmoins le côté prédorsal de cet organe qui produit le /s/ arabe. Enfin, la partie prédorsale de la langue a une position concave pour le /s/ espagnol mais convexe pour le /ʃ/ arabe.

3) Hésitations entre phonèmes arabes ou reflet d'une réalité dialectologique espagnole ?

La question qui se pose pour le traitement du /s/ espagnol dans les mots d'emprunt en arabe marocain est la suivante : pour quelle raison est-il rendu tantôt sifflant, tantôt chuintant au risque parfois de donner à la forme empruntée l'impression d'une origine indistincte entre espagnol et français ?

Sur le plan dialectologique arabe, on pourrait avancer l'hypothèse qu'étant donné la substitution fréquente des sifflantes aux chuintantes dans les monèmes de la langue caractérisant -comme marqueur régional- certains parlers de type citadin³⁹, en particulier celui de Fès et Meknès, le /s/ espagnol subirait par l'emprunt cette substitution laquelle est analysable en fluctuation. Mais le propre de la fluctuation est que les formes phoniques impliquées ont été identifiées par ailleurs comme des phonèmes distincts et les hésitations dont ces phonèmes sont l'objet portent sur des phonèmes et non sur des variantes de phonèmes ; elles ne concernent donc qu'une partie du lexique⁴⁰. Or, ce sont ces hésitations entre /s/ et /ʃ/ arabes dans les mots héréditaires que nous n'avons pas relevées dans les mots d'emprunt à l'espagnol. Il y a de grandes chances que ce ne soit pas une question de morphologie propre au terrain arabophone.

³⁸Cf. « Profil d'un dénominateur phonologique commun des parlers citadins (connus) » in A. Nissabouri, *Le français*, p. 178-200, notamment.

³⁹cf. Nouzha Chekrouni, *Études sociolinguistiques sur le parler de Meknès (dialecte arabe marocain)*, Thèse, Paris III, 1983-84, 333 p., p. 86, 151 et s. ; A. Hilili, *Phonologie et morphologie de l'ancien fassi (parler arabe marocain)*, Thèse, Paris III, 1979, 412 p., p. 92 ; Mina Fennan, *Phonologie et morphologie d'un parler arabe de Rabat*, Thèse, Paris V, 1986, 781 p., p. 35, 93, 100 et s. ; Simone Elbaz, *Parler d'Oujda. Application fonctionnelle. Phonologie, inventaire, syntaxe, linguistique*, Thèse d'État, Paris V, 1980, 836 p., p. 121.

⁴⁰Henriette Walter, « Entre la phonologie et la morphologie. Variantes libres et fluctuations », *Folia Linguistica* XVIII, 1-2, 1984, p. 65-72.

L'unique cas pour lequel l'existence de formes concurrentes d'un même monème est attestée pourrait ne pas avoir été emprunté à l'espagnol :

biškliṭ, biškliṭa, bisklit, biskliṭ, bisklita, bāškliṭ, buškliṭ, etc. « bicyclette »⁴¹ si on admet que ces formes rappellent plus le fr. « bicyclette » (esp. *bicicleta*) et l'it. *bicicleta*, pour désigner l'objet nouveau.

Par ailleurs, certains auteurs ont voulu reconnaître dans les traitements différents du /s/ espagnol un critère pour différencier les emprunts anciens à l'espagnol des emprunts récents. En effet, le passage de /s/ espagnol à /š/ arabe serait le lot des emprunts anciens (XVI^{ème} siècle) et le passage de /s/ espagnol à /s/ ou /š/ arabes serait celui des emprunts récents. Mais on trouve d'une part, /s/ esp. = /s/ arabe dans un emprunt ancien (vers 1500) ; [skɛ||eɾa] « échelle des passagers », de l'esp. *escalera* « escalier », d'autre part, /s/ espagnol = /š/ arabe dans un emprunt qui, par la conservation du schème du mot espagnol, a l'apparence d'un emprunt récent : *manifešto* « manifeste, connaissance des marchandises transportées à bord d'un navire » ; le doublet *sappo* ~ *šappo* « crapaud de mer ou baudroie commune », de l'esp. *sapo* « crapaud » peut dans ce cas précis ne pas avoir transité par le même parler⁴².

Si nous avons à donner des éléments de réponse à ce double traitement du /s/ espagnol, nous regarderions plutôt du côté de la langue-source. En effet, le terrain linguistique de l'espagnol (de langue castillane), est lui-même marqué par la dichotomie *ceceo/seseo*. Une opinion générale selon Navarro Tomás et ses collaborateurs, attribue la confusion de *s* et *z* (*c* orthographique devant *e*, *i* = θ) en *ceceo* ou *seseo*, présente sur l'ensemble du territoire, à toute l'Andalousie.

L'enquête faite par ces auteurs en 1933 a montré qu'en Andalousie, la prononciation du /s/ esp. est loin d'offrir une quelconque uniformité, mais que dans ses modalités coronale, prédorsale et « ceceante », elle présente un fond commun. Par contre, la frontière entre le castillan et l'andalou ne se superpose pas à la distinction de ce qui s'écrit *s* et *z* ([š] et [θ]), puisque par exemple Jaén où la majeure partie de la province distingue ces sons, le caractère de la prononciation est incontestablement andalou.

Le *s* andalou qui aurait ainsi, concluent les auteurs, absorbé l'antique « *ç castellana* » en se substituant à la « *s castellana* » durant la « *castellanización* » de l'Andalousie et qui, probablement, était employé comme équivalent au *sīn* arabe dans la langue particulière qui fût celle de cette partie de l'Espagne durant la domination musulmane, apparaît comme l'élément essentiel dans l'ensemble phonétique que constitue le fond immémorial et permanent de l'accent andalou et offre une orientation claire et parlante dans la délimitation géographique de ce dialecte⁴³.

Si, dans le même ordre d'idées, nous prenons en compte quelques observations issues de l'article d'Antonio Llorente Maldonado de Guevara⁴⁴ (l'un des enquêteurs pour l'*Atlas lingüístico-etnográfico de Andalucía*) dans lequel l'uniformisation

⁴¹ Brunot, « Emprunts », p. 374 ; Heath, *Code-Switching*, p. 260.

⁴² Brunot, *Vocabulaire maritime*, p. XI, 56, 61 et 137 ; Marcel Cohen, Compte-rendu de (Louis Brunot) *Notes lexicologiques.*, B.S.L.P., 68, 1921, p. 266-269, et « Emprunts espagnols » in *Le parler arabe des juifs d'Alger*, Paris, Champion, 1912, 559 p., notamment p. 417, 429 et 430-431.

⁴³ T. Navarro Tomas, A.M. Espinosa (hijo) et L. Rodríguez-Castellano, « La frontera del andaluz », *Revista de Filología Española* XX, 1933, cuaderno 3, p. 225-277, p. 226, 274-277 notamment.

⁴⁴ Antonio Llorente Maldonado de Guevara, « Fonética y fonología andaluzas », *Revista de Filología Española*, XLV, 1962, 1-2, p. 227-240, p. 231 et 240.

phonétique en *ceceo* ou *seseo* n'est pas à considérer comme telle dans beaucoup de zones dans la mesure où le phonème /s/ « normal » a une triple réalisation : [s] (prédorsal), [θ], [θ^s] (voire s^θ) ; l'auteur parle également de naissance et de consolidation de nouvelles paires de phonèmes et cite des auteurs pour lesquels le dialecte s'oriente vers une opposition *s/z*.

Les quelques éléments issus du terrain linguistique de l'espagnol que nous avons rassemblés à propos du /s/ n'ont d'autre prétention que d'apporter des éclaircissements à la question que nous avons posée ci-dessus. En effet, il n'est pas impossible que les termes apparentés issus des langues romanes, et empruntés par l'arabe -qui sont des emprunts éminemment oraux- ne soient également marqués par la « face extérieure » du terrain linguistique de la langue-source. Il se trouve que cette dernière est le dialecte indiscutablement le plus pertinent au Maroc qui est le dialecte andalou. C'est pour cela qu'il nous paraît difficile de considérer l'existence d'un [s] prédorsal dans les termes apparentés « romans » et empruntés par l'arabe comme un prétexte pour :

- évacuer l'espagnol comme langue-source car le /s/ espagnol n'est pas réductible au [s] castillan ;
- renforcer le sentiment de l'origine plutôt française qu'espagnole des termes en question (en raison de l'importance des contacts de l'arabe marocain avec ces deux langues, comparativement aux contacts avec les autres langues romanes).

Enfin, proximité et rapports historiques intenses par le passé, liens soutenus par la suite grâce aux façades maritimes, il est difficile de nier que ce que l'on a appelé la « langue des ports », c'est-à-dire celle qui est teintée d'espagnol, résiste toujours à l'avancée pourtant irrésistible du français dans presque tous les domaines depuis, pour ainsi dire, un siècle.